

Vers la fin d'une non-négociation

Le gouvernement fera connaître le contenu de son avant-projet de loi le 15 juin, à l'issue d'une regrettable non-négociation. Le Parlement devrait en être saisi à l'automne. En désaccord sur le fond et la forme, la majorité des organisations syndicales (dont l'UNSA) appellent à l'action le 24 juin prochain.

La question des retraites n'a pas fait l'objet de négociations, ni même de discussions à partir de propositions clairement exprimées. Seules des fuites dans la presse ont servi de « ballons d'essai ». Trois principes seront affichés : la remise en cause du droit à la retraite à 60 ans ; la « convergence » public-privé ; la participation des hauts revenus.

Côté salariés du secteur privé, le déplacement de l'âge minimal aura des effets sur les salariés aux carrières les plus longues, généralement les moins qualifiés. D'abord parce que le *droit au départ*, même avec une carrière complète, sera différé ; ensuite parce que la période de décote est possible sera décalée (de 60-65 ans à 62-67 ans, vraisemblablement). On a ainsi pu parler d'une réforme pour cadres supérieurs.

Côté fonctionnaires, les menaces sont globales. À la question de l'âge minimum s'ajouteront des mesures sur la convergence des cotisations (de 7,85 à 8,65%, avec une diminution des rémunérations nettes s'ajouteront des remises en causes substantielles concernant la réversion, les bonifications et le droit au départ en retraite anticipée des fonctionnaires parents de trois enfants ou plus. Les dangers sont loin d'être levés sur la période de référence (les six derniers mois), ce qui remettrait fondamentalement en cause la conception française de fonction publique de carrière fondée sur le grade et l'échelon.

Côté financement, les propositions des organisations syndicales ont été écartées et les mesures sur le financement par les plus hauts revenus risquent d'être essentiellement symboliques. La justice sociale risque d'être traitée à l'aune de la transparence du processus de décision... mais la messe n'est pas encore dite !

Voir le document annexé (article paru dans *l'Enseignement public* n°123, juin 2010) et, en ligne :

- dossier « Retraites 2010 » sur le site de la fédération UNSA Éducation : <http://tinyurl.com/yzdqssv>.
- dossier « Retraites » de l'UNSA (interpro) : <http://www.unsa.org/?-Retraites-2010-.html>.
- site de l'UNSA Fonction publique : <http://www.unsa-fp.org>.